



PROJET EDUCATIF GLOBAL

PERIODE 2015-2018



Contexte :

L'année 2014 a été marquée par les élections municipales et le renouvellement des élus siégeant au Conseil Syndical du SIEPEA, ainsi que par l'arrivée à terme du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2011-2014.

La nouvelle équipe d'élus a souhaité profiter de cette phase de renouvellement du CEJ pour analyser les actions mises en place précédemment. L'objectif était d'établir un diagnostic territorial visant à faire évoluer le Projet Educatif Global (PEG) du SIEPEA sur le territoire des trois communes de Veyrac, Peyrilhac et Saint-Gence.

Les objectifs généraux définis dans le précédent CEJ étaient les suivants :

- 1) *Adapter au mieux l'offre d'accueil sur le territoire en favorisant la cohérence et la complémentarité éducatives, en lien avec les écoles et les associations du territoire*
- 2) *Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants, dans le respect des besoins et caractéristiques de chaque âge*
- 3) *Favoriser et permettre aux enfants l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté*
- 4) *Favoriser l'accès aux activités artistiques, culturelles et physiques pour le plus grand nombre, avec le souci constant d'équité*

Historique :

Le SIEPEA, lors de sa création en 2004, comptait uniquement 3 agents permanents et 2 vacataires. Le SIEPEA gérait alors uniquement le Relais Assistants Maternels et l'Accueil de Loisirs.

Les besoins de la population en terme d'accueil du jeune enfant ont rapidement été confortés par les taux de fréquentation de l'ensemble des structures d'accueil.

Ainsi, trouvant un écho favorable auprès de leur population respective et au regard des diagnostics territoriaux successifs effectués, les élus des trois communes ont validé le fait de développer la politique enfance jeunesse territoriale par le biais du SIEPEA. (Organisation d'une section adolescents, d'activités périscolaires, de séjours estivaux, d'évènements ponctuels....)

- 2001 : Création de l'association Malices et Chocolat et du multi-accueil comptant 10 puis 12 places
- 2004 : Création du Relais Assistants Maternels « Am Stram Gram » en début d'année
- 2004 : Création du SIEPEA en juin et ouverture de l'ALSH en juillet
- 2005 : Création à l'ALSH d'une section « Adolescents » et organisation de séjours estivaux
- 2006 : Passage de 12 à 16 places pour le multi-accueil Malices et Chocolat
- 2007 : Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2007/2010
- 2008 : Agrandissement du multi-accueil et passage à 18 places
- 2009 : Création d'un poste de coordination enfance jeunesse du SIEPEA
- 2011 : Création de l'Observatoire au Service de la Petite Enfance (OSPE) et renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014
- 2013 : Création de l'opération « Pass'Mat » visant à faciliter le passage des petits vers l'école
- 2013 : Préparation et positionnement du SIEPEA concernant la Réforme des Rythmes Scolaires
- 2014 : Agrandissement du multi-accueil et passage à 25 places
- 2014 : Mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires et préparation au renouvellement du CEJ pour la période 2015-2018

Perspectives de développement et renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Le renouvellement du CEJ pour la période 2015-2018 est principalement marqué par le projet de reprise en régie directe du multi-accueil au 01^{er} juillet 2015. En effet, l'association Malices et Chocolat, suite à l'augmentation du nombre de places passant de 18 à 25, ne souhaite plus et ne peut plus assurer la gestion de l'établissement susvisé.

Le SIEPEA comptera donc, après la reprise du multi-accueil, 23 agents permanents qui seront affectés à l'accueil, l'encadrement, l'animation et la co-éducation des enfants du territoire.

- Multi-accueil : 10 agents permanents (9.6 ETP)
- ALSH + TAP : 9 agents permanents (5 ETP)
- RAM : 2 agents permanents (0.75 ETP)
- Service administratif : 2 agents permanents (1.6 ETP)
- Direction : 1 agent permanent (1 ETP)

Les objectifs généraux du SIEPEA, assignés à la politique enfance jeunesse pour la période 2015-2018, ont été définis suite aux différents diagnostics de territoire, aux bilans des précédents contrats enfance jeunesse, aux obligations législatives telles que la Réforme des Rythmes Scolaires, ainsi qu'à l'agrandissement du multi-accueil et à sa reprise en régie directe par le SIEPEA en 2015.

L'objectif principal est d'offrir des solutions qualitatives d'accueil aux enfants résidant sur le territoire, afin que les parents puissent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les objectifs définis dans le Projet Educatif Global pour la période 2015/2018 sont donc les suivants :

- 1) Maintenir une offre d'accueil à destination des mineurs qui soit accessible, qualitative et suffisante, pour permettre aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et favoriser l'attractivité du territoire.**
 - Maintenir le fonctionnement actuel des ACM et du RAM tout en réfléchissant aux périodes d'ouverture pour 2016
 - Poursuivre la tarification modulée sur les ACM et la gratuité sur les TAP
 - Réduire les séjours et suspendre la section ados engendrant une logistique et un coût importants
- 2) Maîtriser l'ensemble de la politique enfance jeunesse sur le territoire afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des actions éducatives**
 - Reprise en régie directe du multi-accueil Malices et Chocolat
 - Favoriser la qualité des équipes pédagogiques en les stabilisant, en définissant les postes et responsabilités de manière claire, en favorisant la formation continue et la transmission des savoirs
 - Favoriser la mise en place de projets transversaux entre structures et les synergies humaines
- 3) Développer la communication du SIEPEA et les outils dédiés**
 - Favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs
 - Informer la population des services proposés
 - Permettre la compréhension des enjeux de la politique enfance jeunesse
 - Favoriser l'association des utilisateurs au fonctionnement des structures